

COMMENT ÇA MARCHE ?

La Médiation Familiale
se déroule en 3 étapes

1

Un premier entretien d'information au cours duquel le professionnel vous présente le cadre de la médiation familiale, et vérifie avec vous que votre situation relève bien de ce dispositif. Cet entretien est **sans engagement et gratuit**.

2

Des séances de médiation familiale dont le tarif est adapté à vos ressources selon un barème national CAF. Elles durent environ **1h30** et leur nombre varie selon votre situation et les sujets que vous souhaitez aborder.

3

Selon votre situation, vous pouvez aboutir à un **accord oral ou écrit** et demander une **homologation** au juge.

INFOS PRATIQUES

3 Médiatrices Familiales

Diplômées d'État

ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS

Clermont-Ferrand et son agglomération :

Magali CASSIGNOL	06 16 38 00 31
Corinne ROCH	06 24 10 11 74
Mélanie CHATEIGNIER	06 46 31 71 46

Issoire, la Bourboule et Rochefort-Montagne :

Mélanie CHATEIGNIER	06 46 31 71 46
mchateignier@anef63.org	

Riom, Pontaumur, Saint-Eloy-les-Mines et les Ancizes :

Magali CASSIGNOL	06 16 38 00 31
mcassignol@anef63.org	

Thiers, Ambert, Cournon et Billom :

Corinne ROCH	06 24 10 11 74
croch@anef63.org	



MÉDIATION FAMILIALE

Intervention sur l'ensemble
du Puy-de-Dôme



34, rue Niel
63100 Clermont-Ferrand
Accès transports en commun : 1er Mai

En savoir plus sur le service
de Médiation Familiale :
mediationfamiliale@anef63.org



QUI EST CONCERNÉ ?

- Vous êtes en couple ou parents en situation de rupture, séparation, divorce.
- Vous êtes adolescents ou jeunes adultes en difficulté de communication ou en rupture de lien avec votre famille.
- Vous êtes grands-parents et souhaitez retrouver une relation avec vos petits-enfants.
- Vous êtes aidant familial ou une personne vulnérable en conflit.



« Je suis séparée de mon conjoint et nous ne sommes pas d'accord sur la garde des enfants »

« Proche aidant, j'aimerais apaiser les tensions avec mon frère en situation de handicap »

« Notre fille majeure a coupé toute relation avec nous. Comment renouer avec elle ? »

« Mon père vient de me présenter sa nouvelle compagne...je n'ai pas envie de la voir »

« Nous sommes inquiets car nous n'arrivons plus à parler avec notre ado »

« Nos parents vieillissent, comment nous organiser entre frères et sœurs ? »



QU'EST-CE QUE LA MÉDIATION FAMILIALE ?

C'est un **processus volontaire** et structuré de **Résolution Amiable des Conflits**, centré sur la communication et sur le rétablissement des liens familiaux. Elle permet de prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants et de rechercher des accords acceptables pour tous.

PLUS ENCORE, C'EST :

- **Un temps d'écoute** avec un tiers qualifié et impartial qui est garant du respect des droits des personnes, de la place, de l'histoire et des besoins de chacun.
- **Un temps d'échange**, durant lequel chacun est invité à parler de ses craintes et ses doutes, tout en tenant compte des avis et désaccords de l'autre.
- **Un lieu d'expression libre**, qui garantit la confidentialité des échanges.
- **Un lieu d'exercice concret de la coparentalité.**



QUI PREND L'INITIATIVE D'UNE MÉDIATION FAMILIALE ?

Vous

en vous adressant directement à un médiateur familial (médiation conventionnelle)

Le Juge

qui peut vous proposer au cours de la procédure une médiation familiale (médiation judiciaire)

Barème national à compter du 3 avril 2018
Les montants résultant du calcul de la participation familiale sont arrondis à l'euro le plus proche.

Revenus mensuels (R)	Participation/ séance/personne	Plancher et plafond pour chaque tranche de revenus
R < Rsa socle	2 €	2 €
Rsa socle < R < Smic	5 €	5 €
Smic < R < 1550 €	5 € + 0,3 % R	de 8 € à 10 €
1551 < R < 2000 €	5 € + 0,5 % R	de 13 € à 15 €
2001 < R < 2500 €	5 € + 0,8 % R	de 21 € à 25 €
2501 < R < 3800 €	5 € + 1,2 % R	de 35 € à 51 €
3801 < R < 5300 €	5 € + 1,5 % R	de 62 € à 85 €
R > 5301 €	5 € + 1,8 % R	de 100 € à 151 € maximum

Tarifs indicatifs - Gratuité pour les mineurs

Dispositif financé par :

